



Unités pastorales - doyenné - Doyen - Curé ?

Certains paroissiens se demandent ce que les changements annoncés par l'évêché impliquent.

Concrètement seuls les noms changent mais la réalité est la même.

Les anciens doyennés ont été supprimés et remplacés par les Unités pastorales constituées de clochers

Les anciennes régions pastorales deviennent des doyennés.

Les responsables des Unités pastorales sont les curés

Au niveau du doyenné, un curé rend le service de doyen ; cela signifie qu'il aide les autres curés à bien remplir leur mission ; il fait les liens entre des curés d'un même doyenné et assure le lien avec le diocèse.

Au niveau de la vie de tous les jours, rien ne change.

Le titre de Doyen n'a jamais donné aucune autorité ni pouvoir, il est un service rendu aux prêtres. Comme par le passé, l'autorité et la charge des paroisses relèvent du Curé.

Xavier Nys

Curé responsable de l'Unité pastorale Bon berger Ath